

CHAMPIONNATS du Grand-Est de CSO 2018

-- Divisions AMATEUR & PRO --

Version au 13/09/2018

PREAMBULE : Le CRE Grand-Est est né de la fusion des 3 anciens CRE d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne. La Commission de CSO a voulu, dès cette année, organiser un événement à l'échelle de la Grande Région. La 1^{ère} édition de ces Championnats du Grand-Est comportera inévitablement des paramètres incertains :

- Nombre d'engagés total par indice ?
- Nombre de cavaliers/coaches intéressés par un tel événement ?
- Positionnement exact des épreuves dans le week-end ?
- Nombre de pistes de Concours nécessaires ?

→ En conséquence, les dispositions réglementaires exposées dans ce présent document pourront être revues en cas de nécessité. Le cas échéant, les modifications seront communiquées en temps utiles via le site internet www.cregrandest.fr.

1. GENERALITES

PRINCIPE : Le CREGE organise les Championnats du Grand-Est de Saut d'Obstacles Individuels. Ils se courent sur un concours unique dans les indices Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite et Pro. Après clôture, si un nombre élevé d'inscrits est constaté, une subdivision par âge pourra être créée.

ORGANISATEUR : Comité Régional d'Équitation du Grand-Est (www.cregrandest.fr)

DATE & LIEU : du 04 au 07 octobre 2018 - Installations du Pôle Hippique de Rosières-aux-Salines.

EPREUVES : Dans chacun des niveaux ci-dessus, le Championnat est constitué de 3 étapes / épreuves, nomenclature FFE :

1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	3 ^{ème} étape
Epreuve de Vitesse	Epreuve Grand Prix	Epreuve de Vitesse
Tracé type Barème A au chrono jugée au Barème C	Barème A à Temps Différé pour les Amateurs ; Barème A au chrono sans barrage pour les Pros mais courues de façon similaire à un Barème A sans Chronomètre dans le cadre de la « comptabilisation Championnat » (voir paragraphe « détails »).	Barème A au chrono sans barrage
Engagement à faire de façon normale sur FFE COMPET (Pour courir le Championnat : obligation d'être engagé sur ffecomet en étape 1 et 2)		Participation sous conditions de résultats : épreuve réservée aux « meilleurs » couples-championnat des étapes 1 et 2 (cf. paragraphe 3) . PAS D'ENGAGEMENT IMMEDIAT à faire.

Précision importante : L'étape 1 et l'étape 2 se dérouleront sur deux journées distinctes. Selon le cas, l'étape 3 pourra avoir lieu le même jour que l'étape 2 ou bien le lendemain.

!!! Attention !!! « Détail » du barème de l'étape 2 :

◦ Pour tous les couples (couples-championnat & couples-hors championnat), le classement de cette EPREUVE (et la distribution de la dotation) sera effectué conformément aux prescriptions du Barème A à Temps Différé (pour les Amateurs) et du Barème A au chrono sans barrage (pour les Pros).
◦ Pour les couples-championnat, les pénalités marquées seront primordiales mais le classement de l'épreuve ne sera PAS directement déterminant : la totalité du parcours sera chronométrée (depuis la ligne de DEPART jusqu'à la ligne d'ARRIVEE FINALE) et sera jugée comme une épreuve au Barème A SANS chronomètre (voir paragraphe 3.). Pour un couple-championnat, l'idée sera alors : 1. de boucler le parcours dans les limites du temps accordé total (totalité du parcours) 2. Avec minimum de pénalités possible sur la totalité du parcours. En d'autres termes, pour les Amateurs le temps réalisé sur la 2^e partie du parcours à Temps Différé n'est PAS déterminant pour le Championnat, mais ne le sera que pour le classement de l'EPREUVE ; pour les Pros le temps réalisé sur le parcours total n'est PAS déterminant pour le Championnat, mais ne le sera que pour le classement de l'EPREUVE.

.... pour ceux qui jouent plutôt
le Championnat
➔ BAR A SANS CHRONO AVEC UN
TEMPS ACCORDE

.... pour ceux qui jouent plutôt
le Classement de l'épreuve
➔ BAR A TEMPS DIFFERE (pour les Amat)
➔ BAR A AU CHR SS BARR (pour les Pro)

Remarque : Certains peuvent jouer à la fois le Championnat ET l'Epreuve ...

N.B. : Dans toutes les épreuves, le CREGE se réserve le droit de modifier le Barème des étapes si des conditions exceptionnelles l'exigent. Le mode de calcul effectué pour les Championnats serait alors éventuellement revu.

PROGRAMME prévisionnel du Concours: Il sera publié en temps utiles sur FFECOMPET. Il comportera des épreuves supports des Championnats mais aussi, selon les possibilités, des épreuves hors Championnats. Le concours se déroulera sur 3 ou 4 jours et **sur 2 ou 3 pistes distinctes. Selon le nombre d'engagés après clôture, les épreuves seront définitivement fixées sur les différentes pistes du concours.** Dans tous les cas : se conformer aux informations divulguées par le CRE via son site web et l'espace « Informations Utiles » sur FFECOMPET.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

A. - Pour prétendre figurer au classement du Championnat :

A.1. le cavalier doit être titulaire d'une licence FFE prise au titre du CRE Grand-Est ou avoir un domicile basé dans le Grand-Est notifié sur sa licence en cours de validité au moment des épreuves.

A.2. Le couple Championnat cavalier-cheval doit être engagé dans les deux épreuves supports (les étapes 1 et 2) avant la clôture des engagements.

Toutefois, les cas particuliers suivants pourront être maintenus au classement Championnat :

- Changement de cheval Championnat (effectué(*) au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support).

- Changement de cavalier (effectué^(*)) au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support) si et seulement si ce cavalier est déjà engagé dans les deux épreuves supports Championnat sur un autre cheval.

Pour ces deux cas particuliers, la nécessité pour un couple d'être inscrit dans les étapes 1 et 2 avant le début de la première épreuve support reste de mise.

!! Attention !! : Un couple engagé sur place (« engagement terrain » ou « invitation organisateur ») ne pourra pas être retenu pour le classement du Championnat, mais uniquement pour le classement de l'épreuve.

En cas de force majeure et/ou cas exceptionnel, sur avis du Jury et sur décision de la Commission CSO du CRE, il pourra être fait dérogation aux règles de ce paragraphe A.2.

B. - Les cavaliers hors région pourront participer aux épreuves supports Championnat de Division PRO mais ils ne seront pas pris en compte pour le classement des Championnats. Les épreuves supports Championnat de Division AMAT seront fermées aux cavaliers hors région.

C. - Un cavalier ne peut prétendre à être classé que sur un seul niveau/indice de Championnat. Si un cavalier est engagé dans des épreuves supports de plusieurs niveaux de Championnat, il devra déclarer au Jury le niveau/indice auquel il souhaite participer. Cette déclaration^(*) est à faire au moins ½ heure avant le début de la première épreuve à laquelle le cavalier participe.

D. - Les conditions de participation des équidés sont celles du règlement FFE CSO en vigueur.

E. - Nombre de chevaux par cavalier en épreuves supports Championnat:

→ E.1 En épreuves de Division PRO et PREPA, les limitations habituelles notifiées sur le programme FFECOMPET du concours s'appliqueront.

→ E.2. En épreuve de Division AMAT : Pour les étapes 1 (épreuve de Vitesse) : 2 chevaux maxi par cavalier. Pour les étapes 2 (épreuve Grand Prix) : 1 cheval maxi par cavalier.

F.- Un cavalier PRO engagé plus d'une fois dans une épreuve support Championnat devra obligatoirement déclarer au Jury l'équidé avec lequel il souhaite courir le Championnat. Cette déclaration^(*) devra être effectuée au moins ½ heure avant le début de la première épreuve support. A défaut de déclaration, le passage du premier cheval sera retenu.

G.- Un cavalier PRO ne peut pas prétendre à la fois au classement du Championnat PRO et du Critérium Pro3.

H.- Un cavalier AMAT devra confirmer^(*) au Jury l'équidé avec lequel il souhaite courir le Championnat sauf s'il n'est engagé qu'avec un seul équidé sur l'ensemble du concours. Cette déclaration^(*) devra être effectuée au moins ½ heure avant le début de la première épreuve support. A défaut de déclaration, le passage du premier cheval sera retenu.

I.- Pour l'ensemble du concours, le CRE se réserve la possibilité de ne pas accepter d'engagements sur place (après clôture).

Dans tous les cas, il appartient aux cavaliers de vérifier avant la clôture des engagements qu'ils satisfont bien aux conditions du présent règlement et du règlement FFE.

(*) Les déclarations doivent être faites par mail à championnat.cso.grandest@gmail.com le plus tôt possible OU sur place auprès du Secrétariat mais au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support du Championnat concerné.

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chacune des 3 épreuves composant son Championnat, chaque concurrent se verra attribuer les points ci-après décrits en fonction des résultats des épreuves (calculs inspirés de ceux effectués aux Championnats de France).

◦ **Pour l'épreuve Vitesse jugée au Bar C (1^{ère} étape)** : le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent (le résultat est tronqué aux deux premières décimales). Le concurrent ayant obtenu après cette conversion le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent. Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné : le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

A noter que pour un même Championnat, en cas d'épreuve dédoublée, un nouveau classement sera établi regroupant ces deux épreuves dédoublées pour le calcul des points Championnat.

◦ **Pour l'épreuve Grand Prix (2^e étape)** :

Les concurrents rentrent dans cette étape avec les points de la 1^e étape. Pour le Championnat, épreuve jugée comme au Barème A sans Chronomètre et sans Barrage mais avec Temps Accordé calculé sur la totalité du parcours de façon similaire à celui d'un GP. L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFECompet. Dans cette étape, les cavaliers sont pénalisés à hauteur des points de pénalité [Obstacles+Temps] qu'ils marqueraient dans l'épreuve (compte-tenu du temps accordé total du parcours).

◦ **Pour l'épreuve de Vitesse (3^e étape)** :

Pour les Am2 et Am1 : Epreuve réservée aux couples Championnats ayant participé (hors élimination/abandon) aux étapes 1 et 2 et classés dans les 15(**) premiers après addition des points de pénalité de ces deux dernières.

Pour les AmElite et Pro : Epreuve réservée aux couples Championnats ayant participé (hors élimination/abandon) aux étapes 1 et 2 et classés dans les 12(**) premiers après addition des points de pénalité de ces deux dernières.

(**) L'Organisateur se réserve le droit de confirmer ou modifier ce seuil de 15 ou 12 cavaliers selon les conditions de déroulement.

Dans cette étape, l'ordre de passage sera l'inverse de celui du classement général provisoire du Championnat obtenu après l'addition des points de pénalité des étapes 1 et 2.

4. NORMES TECHNIQUES

Les normes techniques sont celles d'un Championnat de niveau régional ; les cotes aux obstacles sont les suivantes :

	Am2	Am1	AmElite	Pro
Etape 1	1.05m	1.15m	1.25m	1.35m
Etape 2	1.10m	1.20m	1.25m-1.30m maxi	1.35 m-1.40m maxi
Etape 3	1.10m	1.20m	1.25m-1.30m maxi	1.40m maxi

5. TITRES ET CLASSEMENTS

Est déclaré Champion, le couple Championnat ayant totalisé le moins de points de pénalité à l'issue de l'addition des points de pénalité des 3 étapes. En cas d'égalité de points pour l'une des places du podium, le temps de l'étape 3 départagera les concurrents. En cas de nouvelle égalité, le classement permanent FFE cavalier départagera les ex-aequo.

Pour les concurrents non qualifiés pour la 3^e étape : le classement est établi en totalisant les points de pénalité des étapes 1 et 2. Ils seront automatiquement classés à la suite des concurrents qualifiés pour la 3^e étape.

Les étapes 1 et 2 (minimum) feront l'objet d'un classement des participants par épreuve. Seul ce classement « épreuve » sera concerné par la dotation annoncée au programme FFECompét du concours.

Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications du Jury. Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

6. DIVERS

- Les montants des engagements et dotations figureront sur le Programme FFECompét.
- Pour les éléments ne figurant pas au présent document, les règlements FFE s'appliquent.
- S'inscrire au week-end des Championnats Am-Pro du Grand-Est implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des dispositions notifiées dans ce présent règlement.

**Le CREGE se réserve le droit de modifier ce présent règlement si les conditions l'exigent.
En cas de litige, seul le CREGE pourra décider en dernier ressort.**